



Incitation au développement d'actions culturelles dans les territoires

1

Animation : Véronique Chabot, CUEEP
 Restitution : Bruno Richardot, CUEEP
 22 participants

Introduction

L'intérêt à promouvoir le développement d'actions culturelles dans le cadre des DPMSB est aujourd'hui largement reconnu, la pratique culturelle et artistique apparaissant à plus d'un titre comme un levier pour l'apprentissage. En revanche, la question se pose des conditions de la pérennisation de telles actions dont on constate qu'elles demeurent encore trop souvent fragiles, voire périphériques. Il s'agit donc de questionner les conditions de mise en œuvre de tels projets culturels en direction des publics en situation d'illettrisme, non seulement en termes de partenariats à développer sur les territoires, mais également en termes d'enjeux pédagogiques à rendre davantage lisibles. Les quatre actions présentées dans le cadre de cet atelier, et la richesse des échanges qu'elles ont occasionnés, ont permis d'identifier un certain nombre de conditions de réussite pour ce type de projet et de formuler quelques pistes de réflexion.

1^{re} condition de réussite : s'appuyer sur un travail partenarial étroit entre professionnels de la culture et professionnels de la formation

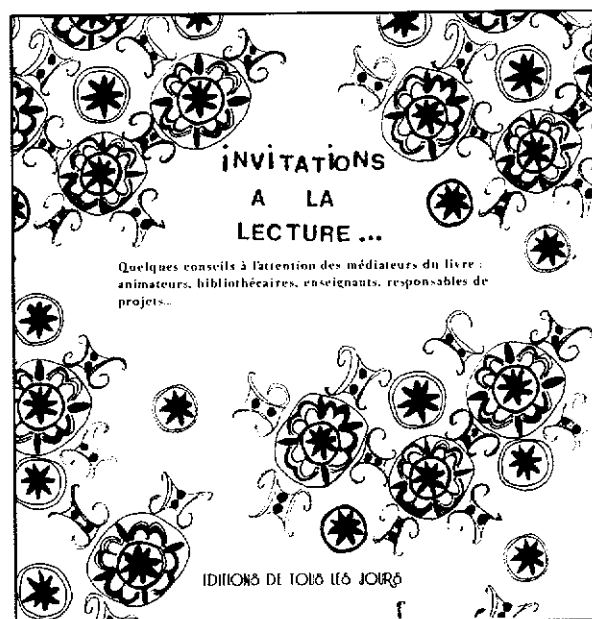
Une des conditions de réussite essentielle au montage et à la mise en œuvre d'actions culturelles à destination des publics en DPMSB repose sur la capacité des organismes de formation à fédérer autour de ce type de projet une multiplicité de partenaires, au premier rang desquels les professionnels de la culture et de la médiation culturelle. Il s'agit de pouvoir croiser les compétences spécifiques des uns et des autres et de nouer des partenariats au service de la cohérence de projets qui sont à la croisée du champ culturel et du champ des apprentissages. À ce titre, la question de la professionnalisation des acteurs en matière de médiation est fondamentale.

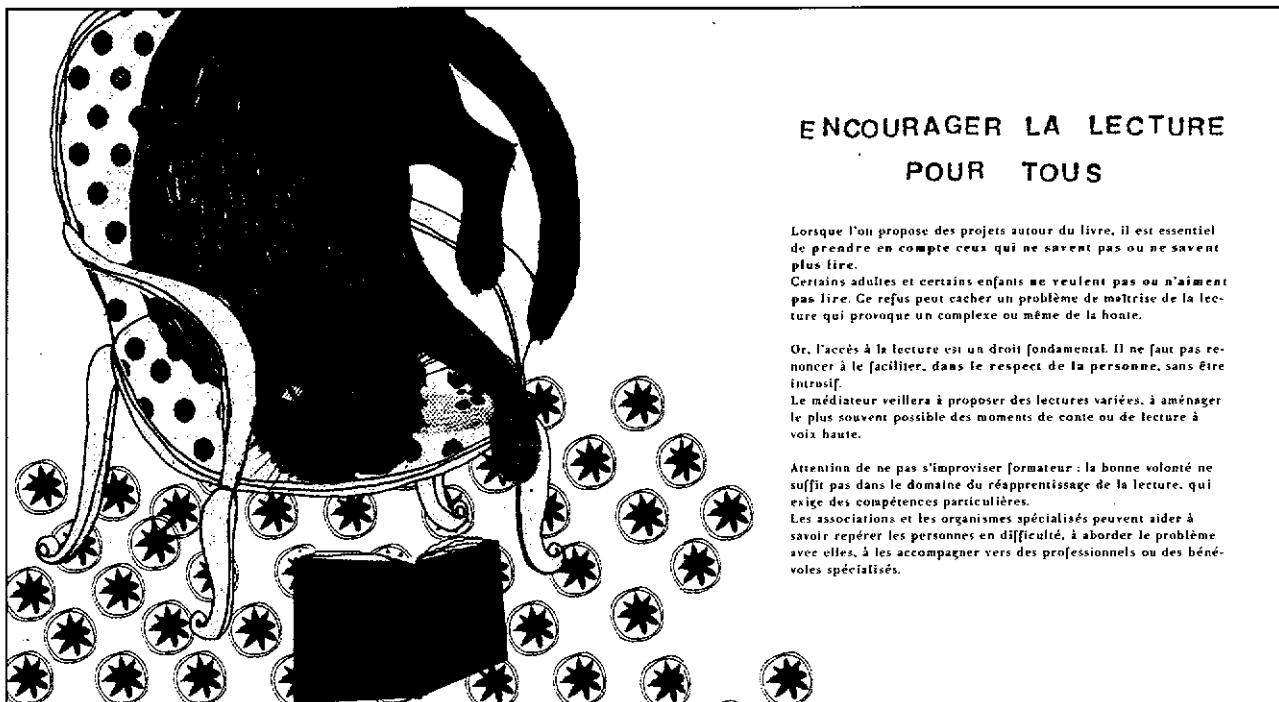
Professionaliser les acteurs

C'est dans cette perspective que le Comité départemental d'incitation à la lecture des jeunes a récemment produit un guide, à destination entre autres des organismes de formation, dont l'enjeu

principal consiste à qualifier les projets culturels autour du livre et à proposer des recommandations en la matière. Rassemblant les acteurs, institutionnels et associatifs, des politiques publiques en matière de lecture/écriture, encadré par la DRDIS¹ de Lille et la DRAC² Nord-Pas-de-Calais, ce comité a pris acte du fait que de nombreux projets autour du livre négligeaient certaines dimensions essentielles : oubli d'associer les bibliothèques et les parents, partenariats insuffisants. Forts de ce constat, les membres du comité ont engagé un travail de réflexion qui a permis d'aboutir à un accord collectif sur la formulation de 9 items renvoyant à autant de préalables jugés incontournables en matière d'élaboration de projets d'incitation à la lecture des publics jeunes :

- mettre le livre au cœur du projet
- offrir un choix de livres variés et sélectionnés avec soin
- créer une relation complice autour du livre
- aménager un espace accessible et accueillant
- associer la famille, les amis, les proches
- multiplier les occasions pour lire, pour écrire, pour raconter
- encourager la lecture pour tous
- se former comme médiateur du livre
- impliquer tous les partenaires possibles





ENCOURAGER LA LECTURE POUR TOUS

Lorsque l'on propose des projets autour du livre, il est essentiel de prendre en compte ceux qui ne savent pas ou ne savent plus lire. Certains adultes et certains enfants ne veulent pas ou n'aiment pas lire. Ce refus peut cacher un problème de maîtrise de la lecture qui provoque un complexe ou même de la honte.

Or, l'accès à la lecture est un droit fondamental. Il ne faut pas renoncer à le faciliter, dans le respect de la personne, sans être intrusif.

Le médiateur veillera à proposer des lectures variées, à aménager le plus souvent possible des moments de conte ou de lecture à voix haute.

Attention de ne pas s'improviser formateur : la bonne volonté ne suffit pas dans le domaine du réapprentissage de la lecture, qui exige des compétences particulières.

Les associations et les organismes spécialisés peuvent aider à savoir repérer les personnes en difficulté, à aborder le problème avec elles, à les accompagner vers des professionnels ou des bénévoles spécialisés.

Guide "invitations à la lecture" (2008), produit par le Comité départemental d'incitation à la lecture des jeunes en partenariat avec la DRDJS et la DRAC Nord-Pas-de-Calais.

<http://www.carnetdebord-lecturejeunesse.net>

Action présentée par **Dominique Walter**, conseillère livre et lecture à la DRDJS de Lille, et **Anne-Marie Lefebvre**, association Dire Lire

Associer les opérateurs culturels locaux

Il est déterminant de s'appuyer, dès la phase de montage du projet, sur les opérateurs culturels locaux (bibliothèques, théâtres, musées, associations spécialisées...) et de les associer étroitement à la mise en œuvre.

C'est dans cette logique qu'INSTEP Formation propose un projet d'ateliers d'expression théâtrale qui fait l'objet d'un partenariat actif avec la scène nationale du Bateau Feu de Dunkerque. Ce partenariat se traduit, d'une part, par la prise en charge de l'animation des ateliers par un comédien professionnel ; d'autre part, par la possibilité pour les stagiaires de découvrir des spectacles programmés par le Bateau Feu, avec à chaque fois l'organisation d'un accompagnement en amont et en aval de la représentation (rencontres avec les comédiens, visite du théâtre). L'objectif est bien de permettre aux stagiaires de découvrir le monde de l'art, souvent méconnu d'eux ou considéré comme inaccessible.

À ce titre, il est essentiel d'organiser de tels ateliers dans des lieux dédiés. Les ateliers d'expression théâtrale proposés par INSTEP Formation se déroulent dans les salles de répétition du Bateau Feu. Une telle immersion dans l'univers théâtral permet de lever certaines barrières et de faciliter la prise de parole et l'expression des participants, en les sortant notamment du cadre de l'apprentissage classique. Cette expérience a ainsi été l'occasion pour eux de

porter un autre regard sur eux-mêmes, de gagner en confiance, ce qui constitue une plus-value importante pour le processus d'apprentissage. Dans la même optique, il est important de valoriser et de diffuser, au terme de l'action, le travail accompli par les stagiaires en associant l'opérateur culturel, voire en insérant les temps de restitution dans le cadre de la programmation culturelle des partenaires associés. Au-delà de l'enjeu de valorisation des publics, une telle logique partenariale est également au service de la visibilité et de la pérennisation des actions culturelles mises en place par les organismes de formation.

Associer les partenaires institutionnels du champ culturel

La pérennisation des actions repose également sur la capacité des organismes de formation à impliquer les institutions du champ culturel (mairie, intercommunalité, Conseil Général, Conseil Régional, services de l'État...).

Le projet inter-organismes « Sur les chemins de la culture », conduit en 2007 par les acteurs du réseau Lire du Valenciennois, a ainsi vu le jour à la faveur d'une coopération étroite avec le service culturel de la ville de Valenciennes qui a permis l'organisation d'une série de rencontres entre stagiaires en formation MSB et artistes invités dans le cadre de « Valenciennes, capitale régionale culturelle 2007 ». Ce partenariat

a permis la mise en place de nombreuses rencontres inter-organismes avec les professionnels de la culture concernés, l'objectif étant de susciter l'intérêt des personnes en formation pour les manifestations culturelles. Ces rencontres ont été préparées en amont dans chaque organisme et ont fait l'objet, en aval, d'une restitution et de la production d'écrits par les stagiaires. Cette démarche collective a permis que le réseau Lire soit associé à une réflexion sur la mise en œuvre des actions culturelles sur le territoire et que la démarche soit reconduite en 2009.

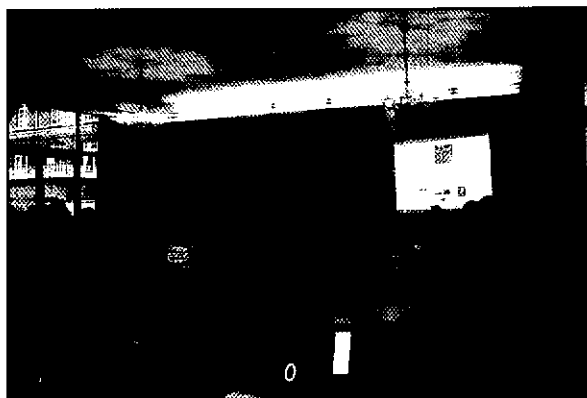
Il faut souligner à cet égard que la réussite d'un tel partenariat est en grande partie conditionnée par le fait de pouvoir s'appuyer sur l'implication et l'engagement d'élus en charge de la culture qui soient sensibilisés, ou du moins réceptifs, à la problématique de la lutte contre l'illettrisme. Le développement et la pérennisation des actions culturelles à destination des publics du réseau Lire exige donc une politique territoriale commune entre les différents partenaires, rendant possible un cofinancement des actions et, au-delà, une dynamique de long terme, voire permanente, structurée et ancrée dans les territoires.

C'est une telle démarche qui a permis au centre de formation AAE Profil de développer un partenariat pérenne avec l'école des Beaux-arts de la mairie de Dunkerque (ERBA), aujourd'hui formalisé à travers une convention annuelle. Ce partenariat fort a permis, d'une part, de faire de l'approche culturelle une démarche véritablement intégrée à la dynamique du DPMSB ; d'autre part, de créer les conditions pour permettre aux publics en situation d'illettrisme, souvent éloignés du champ de la culture, d'accéder plus facilement à l'offre culturelle.

Pour ce faire, certaines difficultés sont à prendre en compte :

- La première tient à la spécificité des DPMSB qui reposent sur un système d'entrées et de sorties permanentes peu compatible avec le temps long d'une démarche de sensibilisation à la culture et à l'art. En réponse à cette difficulté, l'AAE Profil a fait le choix de proposer aux stagiaires du DPMSB des ateliers sur l'année scolaire, directement intégrés dans l'organisation de l'offre de l'ERBA et permettant ainsi de créer les conditions d'une dynamique de progression adaptée. Le travail concerté entre les professeurs des beaux-arts et les formateurs en MSB a également permis d'ajuster les contenus de formation en fonction des besoins et du niveau des stagiaires.

- Une autre difficulté réside dans l'absence d'indicateurs précis pour évaluer l'impact des actions mises en œuvre en terme d'incitation des publics en situation d'illettrisme à fréquenter les lieux de culture hors des heures de formation.



Projet « Ateliers d'expression théâtrale » (2007), INSTEP Formation, en partenariat avec le Conseil Général du Nord et la Scène nationale « le Bateau Feu Dunkerque »

Action présentée par **Bernadette Richard**, INSTEP Formation, Dunkerque

Projet « Sur les chemins de la culture » (2007), Réseau Lire du Valenciennois en partenariat avec le service culturel de la mairie de Valenciennes

Action présentée par **Marie Sirven**, CAPEP



Fresque réalisée par les stagiaires de l'atelier de sensibilisation aux beaux-arts, proposé par AAE Profil en partenariat avec l'ERBA de Dunkerque.

Action présentée par:

Philippe Basquin, directeur d'AAE Profil, Dunkerque

Sonia Sakta, AAE Profil, Dunkerque

Anne Cagna, directrice administrative de l'ERBA Dunkerque

Dominique Basquin, professeure à l'ERBA Dunkerque

2^e condition de réussite : construire les projets culturels comme des leviers pour l'apprentissage

Cette question de l'évaluation se rejoue sur le plan pédagogique : quel est l'apport des pratiques culturelles à la lutte contre l'illettrisme ? Dans quelle mesure les compétences travaillées dans un atelier de pratique artistique sont-elles transférables dans le cadre de la formation générale en MSB, voire dans d'autres contextes d'apprentissage ? Dans quelle mesure ces compétences sont-elles lisibles ? Cette question de la lisibilité est apparue centrale : en effet, comment mesurer, évaluer ce qui n'est pas formel, comme la créativité, le dépassement de soi, la reprise de confiance en soi, la capacité à prendre la parole devant autrui... ?

Une certitude partagée est ressortie de la confrontation des expériences présentées : la pratique culturelle constitue un « levier » pour l'apprentissage. Elle contribue à l'acquisition de compétences qui sont aussi celles de la lecture/écriture. Développer sa capacité à mener un projet à terme, sa patience et sa concentration, se dépasser, partager et échanger dans le cadre d'une dynamique de groupe constituent bien des compétences de réapprentissage. Les ateliers de pratique artistique constituent en effet des espaces propices pour développer des compétences de l'ordre du savoir-être qui sont autant de pré-requis à l'apprentissage. En ce sens, il s'agit moins, dans le cadre d'une activité culturelle, de développer des compétences supplémentaires, dont il faudrait ensuite questionner la transférabilité, qu'à lever certains freins au processus d'apprentissage et ainsi à en faciliter l'appréhension par les stagiaires.

Par ailleurs, le détour par la pratique culturelle et artistique peut, dans bien des situations, s'accompagner d'un retour de l'envie d'apprendre à lire et à écrire. Il permet d'introduire une dimension de plaisir qui impacte la motivation et l'adhésion des stagiaires. C'est notamment en ce sens que le quatrième axe du futur plan régional de lutte contre l'illettrisme vise à promouvoir l'accès aux savoirs de base par le plaisir.

« L'approche culturelle permet de revisiter le sens premier des apprentissages : apprendre à lire et à écrire, n'est-ce pas d'abord et avant tout se réappropriier sa culture ? »

Nathalie SAYSSET, SGAR/ANLCI

C'est donc l'exigence même de lisibilité qui est à interroger. Il s'agit ici de réfléchir sur le risque de resserrement qui s'opère actuellement, dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, autour de l'objectif de la formation du salarié et de l'objectif d'insertion professionnelle du demandeur d'emploi. Or, au détriment de qui et de quels enjeux s'opère ce resserrement ? L'approche culturelle permet au contraire de revisiter le sens premier des apprentissages : apprendre à lire et à écrire, n'est-ce pas d'abord et avant tout se réapproprier sa culture ? Il s'agit ici de redéployer la question du sens des apprentissages en l'articulant à une compréhension large de la notion d'insertion : permettre aux personnes d'être actrices de leur vie sociale et culturelle. Il faut noter, à ce titre, que la « sensibilité et l'expression culturelles » constituent l'une des huit compétences-clés pointées par la Commission européenne.

Cela étant dit, il serait faux de croire que la pratique culturelle est sans effets sur les parcours d'insertion des personnes. En travaillant sur la prise de conscience et la maîtrise de son corps, sur l'expression orale et la diction, et sur la capacité à accepter le regard d'autrui, les ateliers d'expression théâtrale, par exemple, contribuent à développer des aptitudes qui sont transférables en formation générale mais également dans la vie quotidienne et/ou professionnelle des publics en situation d'illettrisme. Le fait que le groupe de stagiaires soit à la fois encadré par un professeur des beaux-arts et un formateur du DPMSB permet en outre de travailler plus spécifiquement sur l'application de ces compétences, voire de certaines techniques théâtrales, dans un cadre professionnel. Pour autant, ce type de démarche n'est pas compatible avec une culture du résultat qui consisterait à vouloir tout indexer à la finalité de l'insertion professionnelle. On touche en effet, à travers la pratique artistique, à la sensibilité des personnes et au registre de l'émotion. Or, comment évaluer une « activité culturelle », par exemple la découverte d'une pièce de théâtre, dont le principal résultat est parfois enfoui au plus profond de l'intimité de la personne ? ■

-
1. Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
 2. Direction Régionale des Affaires Culturelles